



CSA des DDI du 6 décembre 2023

Déclaration de FORCE OUVRIERE

Des reculs aux avancées...changement de braquet à opérer !

Monsieur le Président
Mesdames, messieurs,
Chers camarades,

A l'ouverture de la troisième séance de l'histoire du comité social d'administration des DDI, nous noterons la difficulté de l'administration à alimenter les ordres du jour de l'instance. Alors, bonne nouvelle tant la dernière décennie a été marquée par un flux continu de saisine pour des textes d'accompagnement des réformes en cascade, ou résoudre les problèmes qui ne se seraient pas posés sans l'interministérialité de 2010, sans les SGCD de 2021, etc... ?

Sachez en tout cas que nous ne mesurons pas la qualité des rapports sociaux au nombre de réunions, au poids des ordres du jour.

Mais des idées pour alimenter les travaux de cette instance en 2024, nous en avons ! Et cette fois pour obtenir des avancées, pas seulement pour endiguer les effets de chantiers de démolition. Ceci sans empiéter sur les compétences des ministères. Avec au programme :

- la mise en œuvre effective d'une protection des agents en cas d'agression (quelle que soit sa nature), sans préjuger des évolutions annoncées au niveau Fonction Publique.
- l'état des lieux de l'astreinte en DDI , 10 ans après la sortie des textes correspondants, et la mise sur table de mesures d'amélioration (augmentation des taux d'indemnisation après 10 ans de gel et 20 % d'inflation, bonification effective lors des JRTT imposés...). Un geste en la matière ferait rimer JO 2024 avec récompense, et non punition !
- les suites concrètes aux différents rapports d'inspection bénéficiant aux agents des DDI (SGCD, DDETS, élections en intégrant la question du respect des droits syndicaux, médecine et réseaux de prévention...).
- les suites à donner aux enseignements à tirer des rapports sociaux DDI (ex bilan social) 2021 et 2022.

Tout ceci en complément de la feuille de route déjà fournie de la formation SSCT des DDI, et en attirant votre attention sur la nécessité de coordonner les travaux entre CSA et F3SCT : c'est ce que nous opérons en tant que représentants du personnel, ce n'est pas forcément le cas côté administration.

Nous attirons enfin votre attention sur le nécessaire respect du RI de l'instance suite à cette phase de mise en place, en particulier en matière de délai de prévenance et de transmission des documents.

FO rappelle ensuite ne pas être dupe des objectifs sous-tendus du plan de convergences RH inscrit à l'ordre du jour, catalogues de mesures diverses non concertées au bénéfice de l'administration la plupart du temps. Et quand cela est supposé bénéficier aux agents... il faut se battre pour que ce soit le cas dans les faits (maintien de rémunération en cas de mobilité, par exemple). Les rares opérations concernant directement les agents des DDI l'ont été pour procéder à un alignement vers le bas pour au moins certains d'entre eux (cycles de mobilité, restauration CCRF...). Et pour sortir du plan technocratique, FO tient à ancrer les débats sur de vrais sujets concrets:

- où en sont les traitements des signalements de FO en matière de carence de CIA 2022?
- quand MIOM et MTECT arrêteront-ils de se renvoyer la balle sur le versement de l'année de retard ISS 2020 ?
- la question de la prise en charge et de l'instruction des CPF est-elle réellement tranchée ?
- quel bilan de la « faculté 3 % » sur le redéploiement des effectifs des services déconcentrés par les préfets de région ?

Et nous réaffirmons ici que l'on n'acceptera pas de nouveau recul en matière de cycle de mobilité « sponsorisé » par les JO, et nous ne laisserons pas non plus « manger » notre action sociale ministérielle.

Concernant l'état des restructurations, FO rappelle son opposition à toute nouvelle restructuration générée par un abandon ou transfert de mission, une réduction d'effectifs ou un jeu de mécano administratif. Mais, dès lors que restructuration il y a, elle doit être assumée par l'administration. Cela passe par un arrêté de restructuration pris au bon niveau, comprenant l'ensemble des mesures mobilisables. Cela passe aussi par l'interdiction des freins mis en place pour en accorder le bénéfice effectif aux agents (combien d'agents couverts ayant des avis défavorables en mobilité, combien de refus de PRS au motif que 100 % des missions d'un agent ne sont pas restructurées,...). Nous attendons à ce sujet un rappel à l'ordre des SGCD. Sans parler du retard (volontaire ou pas) de l'administration pour prendre ces arrêtés... excluant les agents étant partis un peu trop tôt sur les conseils appuyés de leur hiérarchie ! La vision nationale des restructurations est donc indispensable en cette instance.

Au-delà des données générales, nous souhaitons disposer du nombre d'agents bénéficiaires des mesures d'accompagnement, et des octrois et refus de PRS en particulier. Avec la question de l'intégration dans les critères de la PRS de l'augmentation du temps de trajet sans forcément changement de résidence administrative.

De la matière, il y en a donc !

Je vous remercie.